

29 morts aux frontières européennes :

L'accord Espagne-Maroc sur l'immigration tue !

Les tragiques événements du 24 juin 2022 sur la frontière entre Nador et Melilla au Maroc rappellent, avec violence, l'échec des politiques migratoires sécuritaires. Les 27 morts et les centaines de blessés du côté des migrants comme ceux du côté des forces d'ordre marocaines sont le tragique symbole de politiques européennes d'externalisation des frontières de l'Union européenne (UE), avec la complicité d'un pays du Sud, le Maroc. La mort de ces jeunes africains sur les frontières de la « forteresse européenne » alerte sur la nature mortifère de la coopération sécuritaire en matière d'immigration entre le Maroc et l'Espagne.

Les prémices du drame de ce vendredi 24 juin ont été annoncés depuis plusieurs semaines. Les campagnes d'arrestations, de ratissages des campements, de déplacements forcés visant les personnes en migration à Nador et sa région étaient annonciatrices de ce drame écrit d'avance. La reprise de la coopération sécuritaire dans le domaine des migrations entre le Maroc et l'Espagne, en mars 2022, a eu pour conséquence directe la multiplication des actions coordonnées entre les deux pays.

Ces mesures sont marquées par des violations des droits humains des personnes en migration au nord (Nador, Tétouan et Tanger) comme au sud du Maroc (Laâyoune, Dakhla). Le drame de cette triste journée est la conséquence d'une pression planifiée contre les personnes exilées.

Depuis plus d'un an et demi, les personnes en migration à Nador sont privées d'accès aux médicaments, aux soins, voient leurs campements brûlés et leurs biens spoliés, leurs maigres denrées alimentaires détruits et même le peu d'eau potable qui est à leur disposition dans les campements, il est confisqué.

Ces expéditions punitives ont abouti à une spirale de violence des deux côtés. Une violence condamnable quel que soit ses origines, mais tout en rappelant la violence systémique que subissent les migrants à Nador depuis des années de la part des forces de l'ordre espagnoles comme marocaines. Des pratiques condamnées à de multiples reprises par des instances nationales, régionales et onusiennes.

